

PRÉSIDENTE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Télécopie :
20 30 08

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Laëtitia OLIVIER

N° 82924-2021/1-
ISP/DAJI

ANNÉE 2021
N° 60-2021/RAP-COM

RAPPORT
des commissions du budget, des finances et du patrimoine et de l'enseignement (BFP-ENS)
du lundi 23 août 2021

Le **lundi 23 août 2021 à 17 heures 37**, les commissions du budget, des finances et du patrimoine et de l'enseignement (BFP-ENS) se sont réunies sous la présidence du rapporteur de la commission BFP, M. Julien Tran Ap, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 79626-2021/1-ACTS** : projet de délibération portant actualisation de dispositions tarifaires provinciales.

Présents :

Membres de la commission BFP :

M. Jean-Gabriel Favreau, M. Petelo Sao et M. Julien Tran Ap.

Membres de la commission ENS :

M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Léa Tripodi et Mme Aniseta Tufele.

Absents :

Membres de la commission BFP :

M. Briec Frogier, M. Philippe Michel et Mme Ithupane Tiéoué.

Membres de la commission ENS :

Mme Magali Manuohalalo et Mme Ithupane Tiéoué.

Procurations* :

Membres de la commission BFP :

M. Guy-Olivier Cuenot donne procuration à M. Julien Tran Ap ;
Mme Françoise Suve donne procuration à M. Jean-Gabriel Favreau.

Membres de la commission ENS :

Mme Marie-Jo Barbier donne procuration à Mme Léa Tripodi ;
M. Lionel Paagalua donne procuration à Mme Christiane Saridjan-Verger.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 3 membres présents et 5 membres absents ou représentés pour la commission BFP et soit 4 membres présents et 4 membres absents ou représentés pour la commission ENS.

Participait également à la séance en sa qualité de conseiller :

M. Alesio Saliga.

L'administration était représentée par :

M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;
Mme Maud Peirano, secrétaire générale adjointe en charge du pôle transition écologique (SGA-TE) ;
M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle épanouissement de la personne (SGA-DEP) ;

Ainsi que par :

M. Didier Avril, chef de service adjoint au bureau du budget et du patrimoine (SAB/DFI) ;
Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;
M. Jean-Philippe Dinh, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée par intérim (SSACA/DAJI) ;
M. Michel Oedi, chef du service des affaires budgétaires (SAB/DFI) ;
Mme Laëtitia Olivier, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;
M. Nicolas Rintz, directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI).

Bien que le quorum de la commission du budget, des finances et du patrimoine n'ait pas été atteint, la réunion de cette commission a réglementairement pu se tenir dès lors que, convoquée à 14 heures, cette réunion s'est tenue plus d'une demi-heure après l'heure officielle de convocation conformément à l'article 14 de la délibération modifiée n° 01-1989/APS du 19 juillet 1989 *portant règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud*.

Projet de texte inscrit à l'ordre du jour

- **Rapport n° 79626-2021/1-ACTS** : projet de délibération portant actualisation de dispositions tarifaires provinciales.

Dans le prolongement de la mise en circulation des nouveaux billets intervenue en 2014, l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) a lancé, en 2021, la modernisation de la gamme de pièces en franc Pacifique pour les trois collectivités françaises du Pacifique : la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et les îles Wallis-et-Futuna.

Cette évolution monétaire se déroulera en trois étapes :

- à partir du 1^{er} septembre 2021, les banques, les offices des postes et télécommunications ainsi que les commerçants commenceront à distribuer les nouvelles pièces ;
- du 1^{er} septembre 2021 au 31 mai 2022, les anciennes pièces et les nouvelles pièces pourront être utilisées indifféremment lors des règlements en espèces. Cette période de double circulation permettra de remplacer progressivement, au fil des échanges, les anciennes pièces par les nouvelles pièces ;
- à compter du 1^{er} juin 2022, seules les pièces de la nouvelle gamme seront acceptées en paiement.

Dans ce contexte de réduction progressive des pièces de 1 franc et 2 francs, les dispositions de l'article L712-2-1 du code monétaire et financier fixent une règle d'arrondi pour tous les paiements en espèces comme suit :

- si le montant total se termine par 1 ou 2, ce total est arrondi au 0 inférieur ;
- si le montant total se termine par 3 ou 4, ce total est arrondi au 5 supérieur ;
- si le montant total se termine par 6 ou 7, ce total est arrondi au 5 inférieur ;
- si le montant total se termine par 8 ou 9, ce total est arrondi au 0 supérieur.

Cette règle d'arrondi ne s'applique pas pour les paiements par carte, par chèque ou par virement bancaire qui continuent à se faire au franc près.

Par délibération n° 55-2021/APS du 22 juillet 2021, l'assemblée de la province Sud a habilité le Bureau à procéder à l'actualisation de toutes les dispositions liées aux redevances et tarifications provinciales, afin de prendre en compte la suppression de ces pièces de 1 franc et 2 francs à compter du 1^{er} septembre 2021.

Ainsi, les compléments de bourses ou certaines tarifications, comme celles des internats, nécessitent d'être modifiés afin d'obtenir des chiffres ronds en cas de paiements en numéraire par les familles.

Pour les autres textes, les tarifications de base étant déjà en chiffres ronds, il vous est proposé une disposition générale d'arrondi dans l'éventualité de paiement en numéraire de façon échelonné.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

En propos liminaires, M. Pannier a expliqué que suite à la modernisation de la gamme de pièces en franc Pacifique, il s'agissait d'harmoniser les tarifs à l'arrondi pour des règlements en numéraire, comme préconisé par l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM).

Les conseillers n'ont formulé aucune observation dans la discussion générale.

Examen du projet de délibération :

Articles 1 à 4: Avis favorable des commissions, sans observation.

Commission BFP :

**Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité.
(M Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Petelo Sao, Mme Françoise Suve et M. Julien Tran Ap).**

Commission ENS :

**Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité.
(Mme Marie Jo Barbier, M. Lionel Paagalua, M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Léa Tripodi et Mme Aniseta Tufele)**

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de séance a clôturé la réunion à 17 heures 40.

**Le rapporteur de la commission du
budget, des finances et du patrimoine**



Julien Tran Ap